

**REPUBLIQUE DU NIGER**

*Fraternité – Travail – Progrès*

**MINISTÈRE DES FINANCES**

**SECRETARIAT GÉNÉRAL**



**APPEL A PROJET FONAP2023 POUR LA SELECTION DE  
LA DEUXIEME (2<sup>ème</sup>) COHORTE DES PME/PMI QUI  
BENEFICIERONT DU PROGRAMME FONAP POUR LA  
FACILITATION D'ACCES AUX FINANCEMENTS**

**Juillet 2023**

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le souci d'assurer une transformation compétitive de l'économie nationale, le Gouvernement a créé par décret n°2021-328/PRN/MF du 13 mai 2021, le Fonds National d'Appui aux PME/PMI avec pour mission la promotion et le financement des Petites et Moyennes Entreprises et Petites et Moyennes Industries (PME/PMI).

L'objectif global du FONAP est d'assurer une modernisation compétitive des PME/PMI Nigériennes, viables et créatrices d'emplois à travers des programmes de mise à niveau et un accompagnement spécifique permanent. Pour y parvenir, le FONAP a pour objectifs spécifiques :

- contribuer à la transformation de l'économie nigérienne en soutenant la création des PME/PMI dans des secteurs porteurs de plus-value ;
- rechercher et mobiliser les ressources pour le financement direct et indirect des PME/PMI ;
- favoriser l'accès des PME/PMI aux financements bancaires ou autres organismes de crédits à travers notamment les garanties, la bonification, le crédit-bail, le capital-risque ;
- contribuer au renforcement des capacités techniques et managériales des PME/PMI.

Pour entamer le processus de mise en place progressive des mécanismes du FONAP, le Secrétariat Exécutif a procédé à un état des lieux des fonds et des mécanismes existants, afin de tirer les enseignements pour déterminer les pistes possibles pour l'opérationnalisation des instruments du FONAP en prenant en compte trois exigences majeures : (i) bâtir et consolider à partir de l'existant, (ii) s'assurer de la cohérence, du renforcement et la complémentarité entre les instruments, (iii) veiller à ce que la valeur ajoutée induite soit importante pour enclencher le processus de transformation de l'économie.

Pour éviter les dynamiques parallèles, il est indispensable que l'approche de construction progressive du FONAP soit participative et inclusive. Il s'agit de s'ouvrir à tous les acteurs concernés à savoir : les ministères techniques, les organisations professionnelles des PME/PMI, les Banques et les établissements financiers.

L'arrêté portant mécanismes d'intervention du FONAP préconise que le FONAP s'appuie prioritairement sur des dispositifs de financement existants poursuivant des objectifs similaires. A ce titre, il renforce et complète les dispositifs de financement et d'accompagnement existants notamment le Fonds de Développement de l'Inclusion Financière (FDIF), le Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) ou tout autre dispositif visant la synergie avec le Dispositif régional de financement des PME de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Le Ministère des Finances lance à travers le Secrétariat Exécutif du FONAP le présent appel à projet pour la sélection de la deuxième (2<sup>ème</sup>) cohorte de PME/PMI qui bénéficieront des différents instruments financiers du FONAP.

Cet appel à projet vise à promouvoir et à financer les PME/PMI, les porteurs de projets et les entreprises informelles qui se démarqueront par la pertinence de leurs activités et de leur impact sur l'économie nationale à travers les instruments de facilitation du FONAP. Celles-ci bénéficieront d'une part d'un accompagnement financier sous forme de garantie, de bonification de taux d'intérêt ou de subvention d'amorçage et d'autre part d'un appui non financier pour le renforcement de leurs capacités techniques et managériales à travers les Structures d'Appui et d'Encadrement (SAE).

Le présent appel à projet est ouvert du 19 juillet au 1er septembre 2023.

## **II. OBJECTIF DE L'APPEL A PROJET**

L'objectif de cet appel à projet est de stimuler et soutenir l'émergence d'un tissu de PME/PMI championnes et dynamiques autour de chaînes de valeur à fort potentiel, en vue de contribuer à la croissance économique et à la création d'emplois durables notamment les emplois des jeunes et des femmes.

Plus spécifiquement, cet appel à projet vise à :

- identifier, sélectionner et accompagner les meilleures PME/PMI qui se démarqueront par la pertinence de leur activité et de leur impact sur l'économie nationale à travers les instruments de facilitation du FONAP;
- rendre plus transparente la PME/PMI (améliorer la lisibilité de l'entreprise)
- renforcer les capacités de la PME/PMI (Renforcer le management pour un meilleur accès au crédit) ;
- réduire le risque de non remboursement des crédits ;
- stimuler les actions des Structures d'Appui et d'Encadrement (SAE) des PME/PMI ;
- Faciliter la prise de décision de financement grâce à l'amélioration de la qualité de l'information sur les PME/PMI ;
- créer une dynamique positive permettant de renforcer la qualité des relations entre les PME/PMI et le secteur financier en général ;
- sécuriser les financements octroyés aux PME/PMI .

## **III. CRITERES D'ELIGIBILITE**

Pour cette deuxième édition, l'appel à projet est ouvert aux :

### **1. PME/PMI formelles qui remplissent les critères ci-dessous :**

- disposer d'un Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou à tout autre registre équivalent tenant lieu et disposer d'un Numéro d'Identification Fiscal (NIF) ;
- être une entreprise de droit nigérien exerçant sur le territoire national ;
- être une entreprise productrice de biens et/ou services marchands ;

- états financiers pour les 2 dernières années ;
- disposer d'un plan d'affaires ou de financement ;
- avoir un chiffre d'affaires hors taxes annuel inférieur ou égal à un milliard (1.000.000.000) de Franc CFA ;
- être en relation avec une banque de la place ;
- être soutenu par une Structure d'Accompagnement et d'Encadrement (SAE) pour la PME/PMI en création.

## **2. Porteurs de projets et Entreprises informelles :**

Pour cet appel à projet 2023, il est autorisé aux entrepreneurs et porteurs de projets non formalisés de faire acte de candidature lorsqu'ils répondent aux critères ci-après :

- être entrepreneur jeune (18 à 35 ans) exerçant une activité ou une compétence à développer ;
- être motivé et porteur de projet innovant dans les maillons spécifiques de chaînes de valeurs retenues ;
- s'engager à lancer ou à formaliser son entreprise ;
- faire un apport en fonds propres (en nature ou en numéraires) ;
- être capable de générer un chiffre d'affaires d'au moins 5 millions en première année d'exploitation, et de créer au moins 3 emplois permanents en année 2.

## **IV. DOSSIER DE CANDIDATURE :**

Le dossier de candidature est composé comme suit :

### **1. Pour les PME/PMI formelles :**

- Formulaire de candidature dûment renseigné soit en ligne ou physique ;
- Copie des Pièces d'identité des promoteurs ;
- CV des promoteurs ;
- Résumé de présentation de la PME ;
- Quitus d'accompagnement et d'encadrement délivré par une SAE agréée (voir la liste des SAE agréées par le CISEA) ;
- Une copie légalisée du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou à tout autre registre équivalent tenant lieu et le Numéro d'Identification Fiscal (NIF) ;
- Une copie du plan de financement ou plan d'affaires à jour ;
- Toute annexe jugée utile.

### **2. Pour les jeunes porteurs de projets et les entreprises informelles :**

- Formulaire de candidature dûment renseigné soit en ligne ou physique ;
- Pièces d'identité des promoteurs ;
- CV des promoteurs ;

- Certificat de formation ou d'aptitude (facultatif) ;
- Une copie du business plan selon le canevas fourni.

## **V. COMMENT POSTULER**

L'ensemble des conditions du présent appel à projet et le formulaire de candidature sont disponibles sur la plateforme digitale du FONAP ([www.fonap-2023.com](http://www.fonap-2023.com)), auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger, de la Maison de l'Entreprise, des banques partenaires, des SAE.

Le dossier de candidature constitué doit être soumis par une personne habilitée (Gérant ou Promoteur).

Les dépôts de dossier de candidature se font soit :

- en ligne sur la plateforme [www.fonap-2023.com](http://www.fonap-2023.com) ;
- au siège du Secrétariat-Exécutif du FONAP (SE-FONAP) sis au plateau (Maurice Delens) sur la voie en allant au CEG 6 de Niamey ;
- antennes de la Maison de l'Entreprise et Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger (CCIN).

**Saisissez cette opportunité et partagez-la autour de vous !!!**